

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

DÉPÔT DES DEMANDES : SUR RDV UNIQUEMENT au <https://saales.fr/>

RETRAIT DES PIÈCES D'IDENTITÉ : SANS RDV

**TOUTE PRÉ-DEMANDE NON EFFECTUÉE AVANT LE RDV
OBLIGE A UNE REPRISE DE RDV.**

À NOTER :

La présence du demandeur est obligatoire lors du dépôt du dossier et au retrait de la carte d'identité. Les mineurs doivent être présents lors du dépôt d'une demande de carte d'identité.

- **La prise d'empreintes s'effectue à partir de 12 ans et la signature à partir de 13 ans si le mineur en a une.**

- **Pré-demande à compléter en ligne sur le site <http://ants.gouv.fr>**

En cas de séparation ou de divorce : décision de justice ou jugement de divorce statuant sur l'autorité parentale, justificatif de domicile des 2 parents, carte d'identité originale des 2 parents, le représentant légal est celui qui est présent au rdv et qui signe la demande et le récépissé.

Pièces à fournir et à ramener impérativement lors de votre rdv.

1) 1^{ERE} DEMANDE :

• **Dossier de pré-demande complété (à faire sur le site ANTS <https://ants.gouv.fr/> ou dossier CERFA à récupérer en mairie, France Services**

- Copie intégrale de votre acte de naissance datant de **moins de 3 mois**,
- *Justificatif de domicile* (facture d'électricité, gaz, téléphone (fixe, internet, portable), avis d'imposition sur les revenus, locaux ou fonciers) **de moins d'un an**
- 1 photo d'identité récente (moins de 6 mois) : de face et tête nue, **sans lunettes**, le regard droit et la bouche fermée, sur fond neutre et uni, en couleur ou en noir et blanc, aux normes de vigueur **(ne pas découper la photo)**.

2) RENOUELEMENT :

• **Dossier de pré-demande complété (à faire sur le site ANTS <https://ants.gouv.fr/> ou dossier CERFA à récupérer en mairie, France Services)**

- Justificatif de domicile (facture d'électricité, gaz, téléphone (fixe, internet, portable), avis d'imposition sur les revenus, locaux ou foncier) **de moins d'un an**.
- *Ancienne carte d'identité*
- 1 photo d'identité récente (**moins de 6 mois**) : de face et tête nue, **sans lunettes**, le regard droit, la bouche fermée, sur fond neutre et uni, en couleur ou en noir et blanc, aux normes de vigueur **(ne pas découper la photo)**.
- **Si CNI périmée de plus de 5 ans :** Copie intégrale de votre acte de naissance datant de **moins de 3 mois**.

INFORMATIONS :

• **Perte ou de vol :** idem 1ere demande, et joindre la **déclaration de perte ou de vol et un timbre fiscal de 25€** (à acheter au bureau de tabac ou en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr>) et une pièce d'identité avec photo (passport/ permis, carte vitale avec photo...)

- **Tutelle :** attestation + CNI du tuteur(trice).
- **Changement d'état civil :** joindre acte de mariage ou acte de décès du conjoint de moins de 3 mois
- **Pièces à fournir en cas d'hébergement par un tiers :** Justificatif de domicile de l'hébergeant + pièce d'identité de l'hébergeant + attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant la résidence du demandeur à son domicile **avec la MENTION depuis plus de 3 mois.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE PAR LE CENTRE EN CHARGE DE L'ETABLISSEMENT DES CARTES